

Charte des exposants Marché de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage



En participant au marché du terroir de la Fête du Bleu Vercors-Sassenage, je m'engage :

- ✓ A ne pas vendre de « restauration »: sandwiches, canettes de boissons , salade, plats préparés...
- ✓ Ne pas proposer sur le stand des produits en "achat-revente".
- ✓ Ne pas utiliser de consommable en plastique jetable, pour les dégustations ou autre
- ✓ Ne pas utiliser de point chaud sous les chapiteaux
- ✓ Ne pas installer de barnum
- ✓ A respecter le contenu du stand présenté, le descriptif transmis lors de l'inscription et validé par les organisateurs.

En participant au marché créateur de la Fête du Bleu Vercors-Sassenage, je m'engage :

- ✓ Ne pas proposer sur le stand des produits en "achat-revente"
- ✓ A respecter le contenu du stand présenté, le descriptif transmis lors de l'inscription et validé par les organisateurs.

Seront uniquement admis sur les espace Marché de la Fête du Bleu Vercors-Sassenage :

- ✓ Les agriculteurs et artisans ayant leur siège d'activité sur le territoire du Parc du Vercors
- ✓ Quand il y a plusieurs producteurs sur les mêmes produits, la priorité est donnée :
 - Aux producteurs du réseau Fermes du Vercors®
 - A ceux qui se situent dans un secteur du lieu de la Fête

Dans le cas de non-respect de cette charte le jour de la Fête du Bleu Vercors-Sassenage, les organisateurs vous demanderont de retirer du stand les articles non conformes et se réservent le droit d'exclusion définitive pour les éditions suivantes.